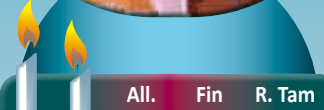


Behar  
Bé'hokotai

9 Maï 2026  
22 Iyar 5786

1446



All. Fin R. Tam

Paris 20h58\* 22h14 23h22

Lyon 20h38\* 21h50 22h49

Marseille 20h30\* 21h38 22h32

Tel Aviv 19h05 20h07 20h40

Jérusalem 18h49 20h05 20h42

\*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris • Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France

Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33

hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pnineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël

Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570

p@hpinto.org.il

Ashdod • Orh 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël

Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527

orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël

Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003

kolhaim@hpinto.org.il

## Hilloula

Le 22, Rabbi Chelomo Eliezer  
Alfandri, le Saba Kadicha

Le 24, Rabbi Yaakov Mélissa

Le 25, Rabbi 'Haïm Houri

Le 26, Rabbi Chlomo de Zwill

Le 26, Rabbi Moché 'Haïm  
Luzzato

Le 27 Iyar, Rabbi Avraham  
Chmouel Bakrach, auteur du  
responsa 'Hout Hachani

Le 28, Chmouel Hanavi

# La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

## Homme de Torah, homme libre

« Si vous vous conduisez selon Mes lois, si vous gardez Mes préceptes et les exécutez. »

(Vayikra 26, 3)

Rachi explique que l'expression : « Si vous vous conduisez selon Mes lois » se réfère à l'obligation de se donner de la peine dans l'étude de la Torah. C'est cet investissement qui permet à l'homme de parvenir à la perfection. La Torah sans effort est incomplète ; il y manque l'enthousiasme, l'étincelle de sainteté, et c'est pourquoi on attend de nous une étude acharnée, qui nous permet de mériter toutes les bénédictions de la Torah : « Je vous donnerai les pluies en leur saison (...) » (au verset suivant) et « Je ferai régner la paix dans ce pays » (26, 6).

La tribu de Lévi a eu le mérite d'être choisie comme l'élite de toutes, et c'est à son propos que l'on dit : « ils enseignent Tes lois à Yaakov et Ta doctrine à Israël » (Dévarim 33, 10). Ce sont les dirigeants spirituels du peuple juif, et ce, parce qu'ils ont eu le mérite de brandir l'étendard de la Torah, dans l'étude de laquelle ils s'investissaient déjà alors qu'ils étaient en Égypte – et c'est ce qui leur valut d'échapper à l'esclavage généralisé des Hébreux.

Tant que les fondateurs des tribus étaient en vie, c'étaient eux qui dirigeaient le peuple juif dans la voie de la Torah et des mitsvot, mais après leur disparition, leurs descendants s'écartèrent de la voie de la Vérité. C'est ce que laisse entendre le verset (Chémot 1, 6) « Yossef mourut, ainsi que tous ses frères, ainsi que toute cette génération », immédiatement suivi de « les enfants d'Israël (...) remplissaient la contrée ». Le Midrach précise à cet égard que les théâtres et autres cirques dans lesquels se divertissaient les Égyptiens étaient pris d'assaut par des masses d'Hébreux, et c'est la raison pour laquelle Paro les asservit. La tribu de Lévi resta toutefois à l'écart de ce mouvement, restant constamment attachée à la Torah et à son étude, et c'est ce qui leur valut d'échapper à l'esclavage.

Comment les membres de la tribu de Lévi parvinrent-ils à ce niveau ? Cela peut sans doute être mis sur le compte de la réprimande de Yaakov, au moment où il bénit chacun de ses fils. « Leurs

armes sont des instruments de violence » (Béréchit 49, 5), souligne-t-il, reprochant à Lévi d'être allé combattre les habitants de Chékhem quand sa vocation, aux antipodes des affrontements violents, doit être de se consacrer exclusivement à la Torah. Un message que ses descendants intégrèrent parfaitement, puisque depuis lors, ils ne quittèrent plus la voie de la Torah, même au cœur de l'Égypte, accomplissant ainsi à la lettre le verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois », qui se réfère à l'obligation de se donner de la peine dans l'étude de la Torah.

Notons par ailleurs que lorsque Yaakov Avinou bénit Ephraïm et Ménaché, il leur dit (Béréchit 48, 5) : « non moins que Réouven et Chimon, Ephraïm et Ménaché seront à moi », sans évoquer Lévi. La raison de cette omission est qu'au même moment, Yaakov n'était pas satisfait de l'attaque menée par Lévi contre Chékhem, alors qu'il avait été choisi dès sa naissance pour être le serviteur d'Hachem dans Son sanctuaire. Le reproche adressé à Lévi concernait certes également Chimon, mais Yaakov cite tout de même ce dernier en exemple, alors qu'il s'abstient d'évoquer le premier, lequel s'est davantage éloigné de sa mission.

Celui qui se conduit selon les lois de la Torah en vertu du verset « Si vous vous conduisez selon Mes lois » et se consacre assidument à l'étude mérite une récompense. Laquelle ? « Je ferai régner la paix dans ce pays. » La paix, chalom, est de même racine que chélémtout, la perfection. Celui qui se consacre à la Torah parvient à la complétude dans tous les domaines, tant matériellement que spirituellement, comme l'indique le verset « D.ieu agréé-t-Il les voies d'un homme, Il lui concilie même la faveur de ses ennemis » (Michlé 16, 7), ainsi que la maxime « Celui qui accepte sur lui le joug de la Torah se verra dégagé du joug des instances dirigeantes et des impératifs de la subsistance » (Avot 3, 6).

Nous devons savoir que chacun d'entre nous, s'il en a la volonté, a la possibilité de mériter la couronne de la Torah, à condition qu'il l'étudie assidument. Dans ce cas, il aura droit à la brakha de la Torah « Je ferai régner la paix dans ce pays » – la véritable complétude, spirituellement et matériellement. Amen !





## GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

### Une prise en charge spirituelle précoce

Il y a quelques années, une certaine Mme Bitton participa à la hilloula organisée en l'honneur de Rabbi 'Haïm Pinto zatsal, se joignant à la foule des pèlerins venus se recueillir et prier sur la tombe du Tsaddik.

Comme à notre habitude, le matin de la hilloula, nous avons béni un à un tous les participants, chacun selon sa demande, dans l'enceinte de l'abri où se trouve la tombe du Tsaddik. C'est ainsi qu'arrivé au tour de Mme Bitton, nous l'avons bénie, lui souhaitant, ainsi qu'à toute sa famille, une excellente année, par le mérite du Tsaddik enterré là.

Ensuite, en sortant, nos regards se portèrent sur cette femme, debout dans un coin et, sans savoir pourquoi, nous l'avons appelée de nouveau pour lui souhaiter du fond du cœur une guérison complète et la réussite.

De retour chez elle à Casablanca, elle rapporta à son mari les bénédictions qu'elle avait eu le rare mérite de recevoir à deux reprises. Lorsqu'il entendit le contenu de cette bénédiction supplémentaire, M. Bitton pâlit. Quelque chose lui disait qu'il ne s'agissait pas là d'une simple formule de bénédiction « polie

». Sentant l'appréhension le gagner, il déclara à son épouse : « Si le Rav t'a spécialement bénie une seconde fois, en te souhaitant la guérison, il faut vérifier de quoi il retourne », et il n'eut de cesse que son épouse passe une batterie d'examen médicaux approfondis. Pas moins que cela !

Elle finit par s'exécuter et, pour leur plus grande consternation, les résultats révélèrent qu'elle était atteinte de la maladie dont on craint même de prononcer le nom, mais dans sa phase initiale.

Le traitement commença sans retard et, grâce à D.ieu, elle guérit complètement.

Il est certain que c'est le mérite du Tsaddik Rabbi 'Haïm Pinto zatsal qui a sauvé cette femme venue se recueillir sur sa tombe le jour de la hilloula. Je n'ai été tout au plus qu'un intermédiaire pour la pousser à faire ces examens qui permirent de traiter la maladie à temps.

Les membres de la famille organisèrent un grand repas pour remercier le Créateur de ce miracle obtenu suite à sa participation à la hilloula... Nous avons eu le mérite d'avoir une part active dans le grand kiddouch Hachem qui s'ensuivit, à travers la publication de ce miracle et de l'infinie bonté du Créateur.



## Paroles de Tsaddikim

### Les confidences du mort

« Si vous dédaignez Mes lois (...) » (Vayikra 26, 15)

Rachi explique qu'il s'agit en fait de ceux qui haïssent les Sages.

Combien est grave la punition de celui qui prend à la légère l'honneur des érudits ! Dans l'ouvrage Likouté Imré Avot, sur le traité Avot, l'auteur, qui comptait parmi les Sages de Bagdad, rapporte à ce propos une histoire saisissante au nom du Maassé 'Hiya : le héros de notre histoire est un Avrekh, fils d'un riche notable. Lui-même doté d'une grande aisance financière, cet Avrekh consacrait tout son temps à l'étude de la Torah de manière exclusive. Il passait ainsi sa journée enfermé dans son bureau sans sortir de chez lui.

Un jour, l'empereur se rendit à Cracovie et tous les habitants de la ville se massèrent dans les rues pour saluer son passage – et en le voyant, les Juifs récitèrent la brakha appropriée. Ne voulant pas perdre un temps d'étude précieux, l'Avrekh se contenta d'aller à la fenêtre de son bureau le voir lorsqu'il passa dans sa rue. Il récita alors la bénédiction « Qui a conféré de Sa Gloire à des êtres de chair et de sang ». Mais c'était alors qu'un incident inattendu eut lieu : au moment où le souverain passait devant sa demeure, une pierre en tomba, qui atterrit tout droit sur la monture royale.

Aussitôt, les esprits s'échauffèrent : qui avait osé attenter à la vie de l'empereur ? Les policiers de la garde impériale se ruèrent vers la demeure d'où était tombée la pierre et n'y trouvèrent qu'un suspect : le fameux Avrekh, qui s'empressa évidemment de clamer son innocence. Sans tenir compte de ses protestations, le roi le condamna aussitôt à mort.

En attendant l'exécution de la sentence, les Juifs de la ville ne connurent plus un instant de repos. L'Avrekh était un véritable Tsaddik, homme irréprochable, et tous étaient certains qu'il n'avait rien à voir avec la tentative d'attentat reprochée. En coreligionnaires dévoués, ils n'épargnèrent donc aucun effort pour le sauver, et des lettres furent envoyées à tous les ministres du royaume, implorant la clémence du souverain. Celui-ci, ayant eu vent de toutes ces démarches, décida finalement d'interroger le Rav de la ville : si le Sage avait des arguments pour la défense de cet homme, sa vie serait épargnée.

Mais voilà qu'à la stupeur générale, le Rav de la ville garda le silence, et l'accusé fut donc mis à mort. Une fois la sentence exécutée, le Rav demanda à ce que sa dépouille soit amenée à la synagogue. Lorsque les porteurs du cercueil arrivèrent aux abords du Beth Haknesset, le Rav s'approcha du corps du défunt et s'écria : « Je t'ordonne, par décret de la Torah, de te lever et d'avouer devant tous la raison de ta mort, afin que tous l'acceptent sans récriminer contre moi ! »

C'est alors qu'une vision incroyable s'offrit à tous, quand le mort s'assit dans son cercueil et déclara : « Je suis en fait l'âme d'Untel, qui jeta la première pierre sur Yirmyahou Hanavi (le prophète Jérémie), et c'est pourquoi j'ai été renvoyé déjà 10 fois dans ce bas monde pour réparer mon tort. Lors de cette dernière réincarnation, la réparation a enfin été complétée et mon âme purifiée, ce que le Rav a perçu par roua'h hakodech (inspiration divine), et c'est pourquoi il s'est abstenu de prendre ma défense, pour me permettre de remonter dans les cieus en paix. »

Telles furent les paroles du défunt lui-même (!), faisant dès lors taire toute récrimination contre le Rav, qui avait en fait été guidé par une inspiration supérieure.

La morale que l'on peut déduire de cette histoire est la gravité de toute atteinte portée à un Sage, que ce soit bien sûr physiquement, par le jet d'une pierre, ou moralement, par une langue acérée...



## DE LA HAFTARA

« Éternel, ô ma force, mon appui (...) »

(Yirmya, chap. 16)

Dans la haftara est évoquée la punition dont Hachem menace de frapper les enfants d'Israël s'ils n'accomplissent pas les mitsvot. Le parallèle avec la paracha est clair, puisque des avertissements y sont lancés à notre peuple, sous forme de prédictions négatives, dans le cas où il n'accomplirait pas les lois de la Torah.



## CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

### Selon ce que l'on veut entendre

Certaines personnes, qui manquent de crainte du Ciel, prennent mal tout reproche concernant le laisser-aller dans l'observance de la Torah. C'est une réaction prévue par le verset « le persifleur n'aime pas qu'on le réprimande » (Michlé 15, 12), une sorte de « légitime défense » qui les pousse à trouver des défauts chez celui qui émet le reproche – comme le disent nos Sages dans Kiddouchin (chap. « assara you'hassin »), « quiconque disqualifie [autrui] disqualifie son propre défaut ».

En fait, il n'y a souvent pas de quoi se moquer, car l'interprétation des paroles entendues dépend en général de celui qui les entend et de ses centres d'intérêt.



## A MÉDITER...

### Au sujet des relations interhumaines

Nous allons cette semaine rapporter dans notre rubrique consacrée à l'importance du regard une histoire racontée dans le Yé'hi Réouven, survenue il y a quelques années dans la Yéchiva de Béer Hatalmoud à Jérusalem.

Un des élèves souffrit soudain d'une grave éruption cutanée, et son médecin traitant l'envoya chez un certain dermatologue recevant dans le célèbre centre commercial Kanyon Mal'ha. Le jeune homme, réticent, interrogea des Rabbanim : était-il permis d'aller consulter un médecin dans un endroit à l'ambiance aussi délétère ? Comme il n'avait pas de possibilité de recevoir ce traitement ailleurs, ils lui répondirent qu'il pouvait y aller en faisant toutefois bien attention à ce qu'il regarderait.

Ce ba'hour se rendit ensuite auprès de son Rav, à qui il confia qu'à aucun prix il était prêt à se rendre à cet endroit. Après avoir entendu pendant un an des cours sur l'importance de préserver son regard et s'être beaucoup renforcé dans ce domaine, il ne voulait pas perdre le bénéfice de ses efforts.

La logique aurait voulu que le Maître explique à son élève qu'il n'avait pas le choix et devait y aller en dépit de ses réticences et qu'il restait possible de préserver ses regards de visions indécentes, mais en voyant l'entêtement de ce jeune qui redoutait tant de trébucher, il lui répondit qu'il avait le droit de ne pas y aller. Il ne méritait pas pour autant d'être considéré comme une personne dénuée de raison, et Hachem le guérirait d'une autre manière.

Joignant le geste à la parole, il regagna aussitôt le Beth Hamidrach, décidé à ne pas se rendre dans un lieu de débauche. Or, voilà qu'après quelques heures, il reçut un mot du Roch Yéchiva le priant de se rendre dans son bureau au premier étage.

Que s'était-il passé ? Le même jour, une délégation de donateurs du Venezuela était venue visiter la Yéchiva. Or, voilà qu'au cours de la conversation, l'un d'entre eux révéla incidemment qu'il exerçait la dermatologie au Venezuela, et s'était spécialisé dans les éruptions cutanées.

Le Roch Yéchiva, qui connaissait la décision du jeune homme en question, évoqua aussitôt son cas, et le spécialiste accepta sur-le-champ de le voir. C'est ainsi qu'il l'examina et lui prescrivit un traitement spécial.

Tout le monde fut impressionné par la manière dont le Saint béni soit-Il aide celui qui veut préserver sa pureté : Il avait envoyé à ce jeune homme le spécialiste dont il avait besoin jusqu'à la Yéchiva, lui épargnant même le besoin de sortir du bâtiment. Hachem protège ceux qu'Il aime !

## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude  
de notre Maître le Gaon et Tsaddik  
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



### La place d'Hachem dans notre agenda personnel

La Torah promet dans notre paracha à ceux qui s'y consacrent : « Je vous donnerai les pluies en leur saison (beïtam) », ce dernier terme pouvant être rapproché de itim laTorah, désignant les moments consacrés à l'étude. Il s'agit en effet d'une obligation pour tout Juif, quel qu'il soit, d'y réserver des moments fixes tous les jours sans exception.

Et, mesure pour mesure, ayant fixé des moments pour l'étude, Hachem le rétribuera en envoyant les pluies aux bons moments.

La paracha se termine par les mots (Vayikra 27, 34) « élé hamitsvot acher tsiva Hachem » (« Voici les mitsvot qu'Hachem a ordonnées), dont les lettres finales ont la même valeur numérique que beth tariag : la lettre beth, qui évoque les deux Torah, orale et écrite, incluant les 613 (tariag) mitsvot.

C'est donc une allusion à l'obligation de tout homme d'accomplir toutes les paroles de la Torah et d'y consacrer ses efforts, et plus il en fournira, plus Hachem le bénira et lui enverra la réussite dans ses entreprises.

Lors d'un séjour à Miami, je rencontrai un homme d'affaires à l'agenda surchargé. Il m'expliqua qu'en fait, il y inscrivait toutes ses activités quotidiennes dans les moindres détails.

« Y a-t-il dans votre emploi du temps des moments consacrés à Hachem et à la Torah ? lui demandai-je.

– Je n'en ai malheureusement pas le temps », me répondit-il en toute bonne foi.

Une accusation risque de peser contre l'homme dont les affaires fructifient, signe de brakha divine, mais qui néglige l'aspect spirituel de sa vie. Pourquoi n'y consacrerait-il pas un peu de temps en fixant des plages horaires pour l'étude de la Torah ? Pourquoi n'a-t-il de temps que pour ce qui est matériel ?

Ces accusations n'ont hélas pas de réponse. Que pourra donc avancer un tel homme pour sa défense le jour où il aura à répondre de ses actes ? Aussi vaut-il mieux prendre les devants en consacrant une partie de son temps à s'investir dans l'étude, avec, à la clé, la promesse de jouir des brakhot de la Torah et de la bénédiction divine dans tous les domaines.

## EN PERSPECTIVE



« *Si vous agissez hostilement à Mon égard (...)* » (Vayikra 26, 21)

Le Touré Zahav note, en marge des paroles du Choul'han Aroukh (Ora'h 'Haïm 191, 3) stipulant qu'il est interdit de pratiquer une [autre] activité pendant la récitation du birkat hamazone, que cette interdiction est tout aussi valable pendant la récitation d'autres brakhot ou de la prière. Il serait faux de croire que cela ne s'appliquerait pas à tout autre mitsva, car s'occuper d'autre chose pendant qu'on en accomplit une, quelle qu'elle soit, serait faire montre d'un manque de ferveur et de concentration, comme si on la pratiquait machinalement et involontairement.

On le lit en filigrane à travers les paroles de la Torah « Si vous agissez hostilement à Mon égard (im telkhou imi kéri) », évoquant la situation où même si vous cheminez avec Moi (traduction littérale de im telkhou imi) – dans l'accomplissement d'une mitsva –, cela se fait « par hasard » (kéri) et machinalement.



### DES HOMMES DE FOI

*,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto*

M. Avraham Eli, ainsi rapporta son fils à notre Maître chelita, voyagea un jour avec Rabbi 'Haïm Pinto en autobus. Soudain, au beau milieu du trajet, le moteur s'arrêta de tourner.

Environ deux heures plus tard, Rabbi 'Haïm commença à s'intéresser à ce qui se passait et demanda : « Pourquoi n'avancions-nous pas ?

– Ils ont rempli par erreur le réservoir de bière. C'est pour cela que le moteur ne fonctionne pas », expliqua un des voyageurs.

Rabbi 'Haïm ne semblait pas inquiet. Il donna sa canne à Avraham Eli et lui demanda de toucher le moteur avec afin que tout s'arrange...

Avraham fit ce que le Tsaddik lui demandait. Confiant, il s'approcha du bus, la canne à la main. Dès qu'il toucha le moteur, celui-ci se remit à marcher, devant les voyageurs abasourdis.

Un des habitants de Mogador se rendait chaque jour à son travail en dehors de la ville.

Un matin, Rabbi 'Haïm le rencontra et lui demanda : « Où vas-tu ? » Il lui répondit qu'il allait travailler, comme il le faisait chaque matin.

« Peux-tu prendre un autre chemin pour t'y rendre ? demanda le Tsaddik.

– Oui, je peux, mais je préfère celui-ci, car il est plus court et plus pratique pour moi, répondit-il.

– Peu importe, je t'ordonne aujourd'hui, lui dit le Tsaddik, de ne pas prendre ton chemin habituel, mais l'autre, plus long. »

Ce Juif était doté de crainte du Ciel et se soumettait aux paroles des Sages. C'est pourquoi il répondit à Rabbi 'Haïm qu'il suivrait ses consignes. Immédiatement, il changea de direction et s'en fut par la route la plus longue.

Quelques jours plus tard, il vint chez le Rav. D'une voix émue, il le remercia de lui avoir sauvé la vie.

En effet, ce jour-là, le chauffeur d'un camion de transport perdit le contrôle de son véhicule qui quitta la route, fauchant tous les passants qui longeaient celle-ci. Les blessés, racontait-il, étaient tous ses collègues de travail qui suivaient leur itinéraire habituel. Certains moururent sur le coup tandis que d'autres furent gravement blessés.

S'il n'avait pas écouté le Tsaddik, qui parlait par inspiration divine, et avait suivi son habitude, il aurait fait partie de ces victimes !